



de Bois & de Lumière ...

Un bâtiment de grande qualité vient d'être inauguré à Anor : le nouveau DOJO

« Espace Yves HOULLIER »

Une opération de création d'un équipement sportif de qualité menée en concertation avec les utilisateurs pour la pratique large du Judo et des Arts Martiaux.

La pratique du Judo à Anor est relativement ancienne est dynamique, puisque le **Judo Club d'Anor compte aujourd'hui plus de 90 adhérents** et **dispose d'un enseignement de qualité**. Néanmoins, le lieu de pratique et d'enseignement ancien (ancienne salle de cinéma située Espace François Mitterrand) souffrait d'une **inadéquation paradoxale au regard des très bons résultats du Club**. Le diagnostic réalisé faisait ressortir un lieu de pratique pénalisant et a renforcé d'ailleurs la volonté des Elus Municipaux **d'offrir aux utilisateurs un lieu de pratique approprié et adapté aux usages sportifs actuels en concertation avec les différents utilisateurs**. Le projet de création du nouveau DOJO était né et lancé fin 2006.

Programme, objectifs et normes HQE du bâtiment :

une ambition de développement durable

La réalisation du programme de création du DOJO, en extension du complexe sportif Pierre de Coubertin, **offre une superficie de 588 m²**. Il se compose : d'un **espace de pratique avec tatami comprenant 2 zones officielles** avec les normes de sécurité, d'un **vestiaire professeur**, d'un **vestiaire hommes et femmes** avec douches individuelles, de **sanitaires hommes, femmes et handicapés**, d'un **bureau d'accueil**, d'une **salle de musculation** équipée et d'un **sauna**.

6 cibles & 6 objectifs ...

Le projet réalisé répond aux attentes des futurs utilisateurs et à 6 cibles de la démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) : orientation choisie des ouvertures et multiplication des skydômes pour valoriser l'éclairage naturel et diminuer le coût énergétique de l'éclairage

artificiel, augmentation du confort thermique grâce à une structure de type 3 (mur porteur à forte inertie, brique creuse en argile, isolation solide extérieure, brique pleine et ossature bois, isolant extérieur et bardage panneaux de résine), production d'eau chaude sanitaire par un système solaire, utilisation de double vitrage performant, confort acoustique grâce à l'emploi de matériaux absorbants réduisant la réverbération du son (bois, linoléum, BA 13 acoustiques) et optimisation du chantier et gestion des déchets.

La construction du projet permet d'atteindre les 6 objectifs fixés par la municipalité au départ du projet : répondre aux besoins du Club, participer à la mise en place d'activités pendant le temps scolaire, contribuer à la mise en place d'activités pendant le temps péri et extrascolaire, s'engager dans les opérations proposées par le Conseil général (perfectionnement), proposer des stages de formation, des regroupements et organiser des compétitions.





Les principes architecturaux et constructifs du DOJO

Le bois et la lumière pour témoin

Le nouveau DOJO a été pensé pour **s'intégrer le plus simplement possible au site** existant, le complexe Pierre de Coubertin (Salle de Sports et salle de Gymnastique). De forme très angulaire, marquée par l'enseigne, son élançement devient un appel visuel. On pénètre ensuite dans un **espace illuminé par des lanternes** (lumière naturelle zénithale).

L'espace d'entrée ouvre une perspective sur la salle d'évolution, elle aussi éclairée principalement par une **lumière zénithale fournie par 3 lanternes de grands gabarits**. Le DOJO comprend l'ensemble des équipements utiles et prépondérants à une bonne évolution sportive dont **un espace de pratique avec tatami comprenant 2 zones officielles de 12m x 12m** avec des espaces suffisants en périphérie qui répondent **aux normes de la Fédération Française de Judo et aux normes de sécurité**.

La **Commune d'Anor, soucieuse de son empreinte écologique et fidèle aux principes environnementaux** avait à cœur de les appliquer sur ce nouvel équipement. Le **système constructif adopté pour ce projet fut donc l'ossature bois dont les qualités ne sont plus à prouver**. En effet, la légèreté du bois permet de substantielles économies sur le poste fondations et la préfabrication en



atelier réduit les délais de construction. Le confort thermique y est optimum grâce à l'isolation, aux lames d'air et à l'absence de pont thermique.

Les murs en ossature bois bardés de panneaux de bois ont une épaisseur d'environ 28 cm. La résistance thermique est trois fois supérieure à un simple mur de blocs béton isolé. De plus, le bois est un matériau respirant permettant la régulation hydro thermique ambiante.

Favoriser la lumière zénithale, c'est surtout apporter un gain de luminosité journalière et réduire le coût de l'éclairage artificiel.

L'eau chaude est produite par chauffe eau solaire. Le volume général sera chauffé grâce à une chaudière à condensation à haute performance énergétique. La salle d'évolution sera pourvue de 2 aérothermes, nouvelle génération, modulant à condensation.





« Espace Yves HOULLIER » c'est le nom que portera l'espace dédié au judo et à la pratique des Arts Martiaux en hommage à l'instituteur remarquablement engagé au service de la jeunesse et du développement de la pratique sportive.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2010, les élus ont décidé de dénommer cet équipement sportif **Yves HOULLIER** particulièrement investi en sa qualité d'enseignant mais également de responsable associatif. Par cet acte fort, la Commune confirme son engagement de **mettre à l'honneur des Anoriens qui ont marqué la vie de la Commune**. Même si Yves HOULLIER n'était pas judoka, il **mérite cet hommage pour son investissement éducatif, associatif et sportif dédié à l'épanouissement de la jeunesse notamment**.

Depuis son arrivée à Anor en 1972, il **entrecroise sa vie professionnelle et sa vie sociale avec une implication et une générosité qui n'appartiennent qu'à lui**. Jeune instituteur en 1972, il s'intègre avec Sylviane, son épouse, à l'équipe pédagogique. Très vite, il prend part à la vie sportive et associative, il pratique le volley-ball de 1973 à 2002, préside et dirige le club pendant une vingtaine d'années. Ses deux fils en sont issus et Thomas continue dans sa lignée puisqu'il pratique et préside le Club. Il a également transmis l'amour du Volley-ball à Virginie qui l'a pratiqué dans le sud de la France à haut niveau. Yves HOULLIER a également présidé le groupe de danses Folkloriques Wojtek de 1982 à 2007 où il s'est investi en tant que danseur, puis choriste et était un président très actif. Parallèlement, il mène une vie active à l'école, et au sein de l'Amicale laïque. Ses anciens élèves se souviennent avec émotion, rire et nostalgie, de numéros de fin d'année toniques de numéros de clowns super pros, d'encouragements parfois exagérés ou même de colères spontanées ce qui est le propre de l'humain.

Merci donc à Yves HOULLIER pour son investissement à Anor qui était devenue sa ville et longue mémoire chez tous ceux qui l'ont connu. Cette salle lui est dédiée..... même s'il n'était pas Judoka.

Un soutien important du Conseil Général du Nord

Une opération bénéficiant de plus de 60 % de subvention



Le coût total de l'opération s'élève à **681.400 €uros HT**.

Côté recettes, la commune bénéficie d'une participation financière du **Conseil général du Nord dans le cadre du Fond Départemental Spécifique aux Equipements Sportifs, d'un montant de 408.940 €** et de la participation de **Jean-Luc PERAT, Député, pour un montant de 30.000 € sur sa Réserve Parlementaire**, le reste étant à la charge de la **commune pour 242.460 € HT**.

Les grandes étapes du projet

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| → PERMIS DE CONTRUIRE | mai 2008 |
| → DEMARRAGE DES TRAVAUX | août 2009 |
| → LIVRAISON DU PROGRAMME | juin 2010 |
| → DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL | 2006 à 2009 |

4 octobre 2006 : Décision confiant le marché de maîtrise d'œuvre à Paul FICHEUX

28 mars 2007 : Demande de financement auprès de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports

3 décembre 2007 : Demande de financement auprès du Ministère de l'intérieur, de l'Outre mer et des Collectivités Territoriales
Demande de subvention auprès du Conseil Général du Nord

29 février 2008 : Marchés Publics - Approbation du dossier de consultation des entreprises et lancement de la procédure d'appel d'offres

27 mars 2009 : Marchés Publics - Signature de 8 lots du marché après choix de la CAO et relance du lot n° 5 déclaré infructueux

23 juillet 2009 : Décision confiant le lot n° 5 à la Société BBI

26 février 2010 : Dénomination du DOJO

Hommage à Yves HOULLIER :
Merci Yves pour ton investissement à Anor qui était devenu ta Ville. Cet espace t'est dédié ... même si tu n'étais pas judoka.

Un merci tout particulier à Jean JOMIN et Patrice VANDEKERCKHOVE pour les fresques décoratives réalisées.

Un grand merci au Conseil général du Nord pour sa politique spécifique de soutien financier aux équipements sportifs et à Jean-Luc PERAT, Député et Conseiller général du Canton de Trélon pour l'attribution de son enveloppe Parlementaire. Ces 2 sources de financement ont permis de créer un équipement de grande qualité.



Jigoro Kano
1860-1938,
il est le
fondateur du
judo.

Le code moral
du judo :

courage,
honneur,
modestie,
amitié,
contrôle de soi,
respect,
politesse et
sincérité.

Le Dojo d'Anor se caractérise par l'intégration des normes H.Q.E. Haute Qualité Environnementale et se situe à l'intérieur du Complexe Sportif Pierre de Coubertin.

Maître d'ouvrage :

VILLE D'ANOR, 5 et 5 bis Rue Léo Lagrange
B.P. 3 – 59 186 ANOR

Maître d'œuvre, Bureau de contrôle et Coordonateur SPS :

Paul FICHEUX, Architecte DPLG, Bruyères et Montbérault
SPS : ADC **Andrée DELASAUX**, Landrecies -
Bureau de contrôle : **SOCOTEC**, Mr POTIN,
Valenciennes

ENTREPRISES

- Gros Œuvres/Réseaux/Espaces Verts : **CRB** Fontaine Les Vervins
- Ossature bois/Charpente/Bardage/Enseigne/Brise-soleil/Menuiseries intérieures : **MATHIS** Anor
- Support Métallique/Isolation haute et étanchéité : **PLASTISO** Hirson
- Menuiseries Aluminium : **OLIVIER**, Carvin
- Cloisons/Blocs Portes : **BBI**, Trélon
- Electricité/ventilation : **SA VELEC**, Avesnelles
- Plomberie/Chauffage : **FARASSE FLUIDES**, Cambrai
- Peinture Faïence/ : **SAE**, Bachant
- Sols Souples : **SAE**, Bachant

Remerciements particuliers :

Un merci tout particulier à **Jean JOMIN** et à **Patrice VANDEKERCKHOVE** pour les fresques décoratives réalisées dans la salle de pratique.

Inauguré le **26 juin 2010**, en présence de nombreuses personnalités, **Olivier ANDRE**, Sous Préfet, **Jean Luc PERAT**, Député du Nord, Conseiller général du canton de Trélon et Conseiller Municipal Délégué, **Bernard DEROSIER**, Président du Conseil général du Nord représenté par **Danièle THINON**, Vice Présidente du Conseil général du Nord chargée du Tourisme et du Sport, **André BOUVET**, Directeur Régional Jeunesse et Sports, et Cohésion Sociale, **Jean Marie THEPOT**, Directeur Départemental Cohésion Sociale, **Jimmy MOUZAY**, Président de la Ligue Nord Pas de Calais de Judo, **Marie Thérèse JUSTICE**, Présidente du DOJO Club Anor Mondrepuis, **Joëlle BOUTTEFEUX** en qualité de Maire à tenu à remercier les nombreuses personnes ayant contribué à la réalisation de cet équipement qui est de l'avis de tous, de grande qualité.

Un remerciement particulièrement appuyé pour **Jean Luc PERAT** qui a su convaincre le Conseil Municipal précédent de lancer ce projet et en sa qualité de Conseiller général pour avoir convaincu les élus Départementaux d'apporter les 60 % de financement ainsi que son enveloppe parlementaire annuelle.



COMMUNIQUE DE PRESSE – Ville d'Anor – le samedi 26 juin 2010

Mairie d'Anor 5 & 5bis rue Léo Lagrange BP n°3 – 59 186 ANOR

Téléphone : 03.27.59.51.11 Télécopie : 03.27.59.55.11 Mail : mairie-contact@anor.fr

Contact : samuel.pecquerie@ville-anor.fr Communiqué de presse à retrouver en ligne www.anor.fr

Rubrique *Vie Municipale & Projets* puis *Communiqué de presse*